



KENYA

• Nairobi

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

3

INTRODUCTION

5

Informations clés

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE AU KENYA

6

1. Présentation du système d'enseignement supérieur kényan
2. Organisation des études au Kenya
3. La recherche au Kenya

L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR KÉNYAN

11

1. La politique d'attractivité des étudiants internationaux au Kenya
2. La mobilité internationale des étudiants kényans
3. Les dispositifs d'attractivité des étudiants kényans dans les principaux pays d'accueil

LES DISPOSITIFS D'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE AU KENYA

14

1. La francophonie et l'enseignement du français au Kenya
2. Le réseau de coopération : une présence territoriale importante

LA COOPÉRATION BILATÉRALE UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE

21

AVANT-PROPOS



Mme Aline Kuster-Ménager.

Le Kenya, moteur économique de l'Afrique de l'Est peuplé de 49 millions d'habitants, est récemment entré dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires, avec un PIB par habitant proche de 1 500 dollars. Alors que des réserves pétrolières et aquifères ont été récemment découvertes dans le nord du pays, la croissance économique kényane s'appuie principalement sur des secteurs diversifiés : agricole, bancaire, distribution moderne, géothermie ou tourisme.

L'éducation est une priorité du gouvernement kényan. Les différentes réformes mises en place depuis une quinzaine d'années se concrétisent aujourd'hui par un taux d'alphabétisation de 86% des jeunes kényans et une population étudiante évaluée à 550 000 en 2017, répartie dans plus de 70 universités publiques et privées. Cette population devrait augmenter significativement d'ici 2020, représentant ainsi un défi pour les universités. Un autre défi à relever par le Kenya est l'amélioration de l'employabilité de ses jeunes – 50% des jeunes diplômés ne trouvent pas d'emploi et très peu trouvent un emploi dans le secteur formel – en raison d'une inadéquation entre les formations proposées et le marché du travail. La formation technique et professionnelle constitue l'un des leviers identifiés par le gouvernement kényan, qui s'est donné pour objectif la formation de 10 000 ingénieurs et 30 000 techniciens d'ici 2030.

La France et le Kenya ont établi de longue date des partenariats de recherche, symbolisés par la présence à Nairobi de l'Institut Français de Recherche en Afrique (IFRA), du Centre International pour la Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). L'enseignement supérieur et la recherche font partie des priorités du partenariat franco-kényan.

Les partenariats entre universités et institutions de recherche se multiplient. Depuis une dizaine d'années, les liens entre les chercheurs se sont développés, grâce notamment à la signature d'un accord-cadre en 2009 entre l'IFRA, l'IRD, le CIRAD et le Ministère de l'Éducation, renouvelé en 2014, ainsi que le partenariat de recherche Hubert Curien (PHC) « Pamoja » (mot swahili qui signifie « Ensemble »), qui permet la mobilité croisée des chercheurs autour de projets scientifiques communs. Ils vont très prochainement être renouvelés. Une réflexion sera menée pour associer davantage le secteur privé des deux pays au financement de projets de recherche franco-kényans, sous la forme d'un PHC « Pamoja+ ». Enfin, la signature d'un accord de reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications est envisagée, afin d'encourager les mobilités croisées et la création de doubles diplômes.

Les diverses actions de promotion mises en place par l'Espace Campus France, établi à Nairobi depuis 2011, permettent d'augmenter la visibilité de l'enseignement supérieur français au Kenya. Bien que le nombre d'étudiants kényans choisissant la France dans le cadre d'une mobilité internationale soit relativement faible, celui-ci augmente tous les ans : de 127 étudiants kényans en France en 2013, il est passé à 169 en 2017 (+25%).

En outre, l'Agence Française de Développement (AFD) met en place un programme de soutien aux investissements stratégiques de l'enseignement supérieur et de la recherche kényans en vue d'assurer le développement d'une offre de formations de qualité, adaptée aux besoins économiques et à la stratégie de développement du Kenya. Ce programme sera mis en œuvre en partenariat avec des institutions françaises, pour les volets de coopération scientifique et technique.

Par ailleurs, le Kenya accueille aujourd'hui plus de 100 entreprises françaises, ce qui renforce la visibilité de la France et la relation bilatérale. Certaines d'entre elles sont impliquées dans des projets de coopération scientifiques et universitaires : c'est le cas, par exemple, de Schneider Electric, qui soutient un projet de Centre d'Excellence en énergies renouvelables au sein du lycée professionnel *PC Kinyanjui Technical Training Institute*, ou d'Urbasolar, qui porte un Centre d'Excellence en énergie solaire à la *Kenyatta University*.

La visite en mars 2019 du Président Macron, première visite d'État d'un Président Français au Kenya, sera l'occasion de démontrer la volonté des deux pays de mettre la jeunesse et la circulation des talents au cœur de la relation franco-kényane.

Informations clés

DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

- ▶ Nom officiel : République du Kenya
- ▶ Chef de l'État : M. Uhuru Kenyatta
- ▶ Superficie : 580 367 km²
- ▶ Capitale : Nairobi
- ▶ Villes principales : Mombasa, Kisumu, Eldoret, Nakuru
- ▶ Langues officielles : anglais, swahili

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- ▶ Population : 49,7 millions (2017, Banque Mondiale)
- ▶ Densité : 87 habitants/km² (2017, Banque Mondiale)
- ▶ Population rurale : 73,5% (2017, Banque mondiale)
- ▶ Taux d'alphabétisation des adultes : 78,7% (2014, PNUD)
- ▶ Indice de développement humain : 0,59 classé 142^e (2017, PNUD)

DONNÉES ÉCONOMIQUES

- ▶ PIB (en USD courants) : 74,938 milliards (2017, Banque Mondiale)
- ▶ Taux de croissance : 4,9% (2017, Banque Mondiale)
- ▶ PIB/habitant (en USD courants) : 1 508 (2017, PNUD)
- ▶ Taux de chômage : 11,5% (2017, estimation modélisée OIT, Banque mondiale)
- ▶ Taux de pauvreté : 40% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (MEAE)
- ▶ Inflation : 2,7% (2017, Banque Mondiale)

ÉDUCATION ET RECHERCHE

- ▶ Dépenses publiques en éducation : 5,27% du PIB (2015, Banque Mondiale) :
- ▶ Nombre d'étudiants : 539 749 (2016, UNESCO)
- ▶ Étudiants en mobilité internationale : 14 012 (2016, UNESCO)
- ▶ Étudiants internationaux au Kenya : 4 782 (2016, UNESCO)

LE KENYA EN QUELQUES DATES

- 1952-59** : Révolte des Mau-Mau contre la loi coloniale britannique.
- 1963** : Indépendance du Kenya qui devient Royaume du Commonwealth, puis un an plus tard République du Kenya avec pour Président Jomo Kenyatta.
- 1969** : Arrestation de l'opposant Oginda Odinga, anciennement vice-président.
- 1978** : Mort du Président Jomo Kenyatta. Daniel arap Moi devient Président.
- 1982** : Le Kenya devient un État de monopartisme constitutionnel. Tentative de coup d'État et arrestation du fils de Oginda Odinga, Raila.
- 1992** : Premières élections pluralistes. Libéralisation progressive de la politique kényane.
- 2007** : Après le constat d'irrégularités dans l'élection présidentielle, mise en place d'une coalition au pouvoir entre le président sortant Mwai Kibaki et Raila Odinga.
- 2010** : Une nouvelle constitution est adoptée. Elle inclut une Charte des droits et des libertés.
- 2013** : Élection de Uhuru Kenyatta, fils de Jomo Kenyatta, au poste de Président. Première élection des gouverneurs des 47 nouveaux comtés.
- 2018** : Re-élection d'Uhuru Kenyatta.

INTRODUCTION



Une puissance régionale de premier plan

Indépendante depuis 1963, la République du Kenya a connu un régime de parti unique jusqu'en 1992. Afin de répondre aux tensions électorales et ethniques récurrentes, qui ont abouti à des violences particulièrement graves en 2007, une nouvelle constitution a été adoptée par référendum en 2010. Ce texte pose les fondations d'une réconciliation nationale et garantit la transparence des élections. Elle a notamment introduit une forte décentralisation (*devolution*), avec la création de 47 comtés (*counties*) - équivalents de nos régions.

Le pays bénéficie d'une situation géographique privilégiée qui en fait un haut lieu du commerce routier, maritime et aéroportuaire d'Afrique de l'Est. Il est ainsi un des principaux moteurs économiques du continent africain. Actif en matière d'intégration régionale, le Kenya est membre fondateur de la Communauté d'Afrique de l'Est (*East African Community, EAC*) avec la Tanzanie et l'Ouganda. Il a joué un rôle central dans les différentes étapes de construction de cette organisation intergouvernementale : création d'une union douanière en 2005, lancement en 2010 d'un marché commun ou encore en 2015 de la zone de libre-échange réunissant 26 pays.

Un partenaire pour la France en Afrique de l'Est

La France est actuellement le troisième investisseur étranger, avec 84 implantations dans des secteurs comme les transports, la santé, la construction, l'énergie, l'automobile, les services financiers et la grande distribution. La part de la France dans

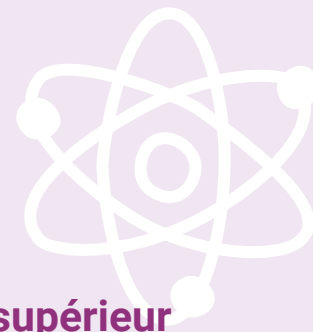
l'aide publique au développement reçue par le Kenya a fortement augmenté ces dernières années (forte progression des activités de prêt de l'Agence Française de Développement, installée dans le pays depuis 1995 - montant cumulé des engagements de 1,8 Md€). Les domaines d'intervention s'inscrivent dans la stratégie de réduction de la pauvreté portée par le gouvernement kényan dans son plan « Vision 2030 » : amélioration des infrastructures, notamment dans l'énergie et le transport ; eau et assainissement ; environnement et aires naturelles protégées. En outre, le Kenya est le premier pays d'Afrique subsaharienne en termes d'octroi de prêts souverains¹.

La coopération franco-kenyane pilotée directement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères suit quant à elle plusieurs priorités : **développement des partenariats universitaires et de recherche** avec l'octroi de bourses, le partenariat Hubert Curien « Pamoja » et la présence de trois instituts de recherche ; **promotion des études en France** (implantation en 2011 d'un Espace Campus France à Nairobi) ; **développement de la langue française** avec le lycée Denis Diderot (AEFE), deux alliances françaises, la formation de professeurs de français, le soutien à 20 centres de ressources pour le français et à 18 écoles de français renforcé ainsi que l'inclusion du Kenya en 2019 au programme d'assistants de langue du CIEP. Enfin, une partie significative des actions de l'ambassade porte sur le **développement des partenariats culturels et des industries créatives et culturelles kényanes**, ainsi que sur le soutien à la société civile, en appui notamment aux jeunes et aux femmes.



1- [https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/kenya/relations-bilaterales/](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/kenya/rerelations-bilaterales/)

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE AU KENYA



1. Présentation du système d'enseignement supérieur kényan²

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation et du plan stratégique national "Vision 2030", le gouvernement kényan cherche à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, son accès et sa cohérence avec les besoins du pays.

Objectifs du gouvernement kényan d'ici 2030 : former au moins 10 000 ingénieurs, 30 000 techniciens et 15 000 docteurs.

Les missions du ministère kényan de l'Éducation, des Sciences et des Technologies

Depuis le remaniement ministériel de mars 2018, le **Ministère de l'Éducation** (MoE) est organisé en quatre départements d'État : l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement technique et professionnel, la formation continue et du développement des compétences, et l'enseignement supérieur. Le MoE définit les orientations politiques générales du secteur et alloue un budget de fonctionnement aux universités publiques (ce qui constitue environ 50% de leur budget, le reste provenant des étudiants non boursiers et d'activités génératrices de revenus). Il coordonne différentes agences publiques en charge de la

mise en œuvre de ses politiques d'éducation : accréditation d'institutions d'enseignement, validation des programmes, promulgation des règles de gouvernance interne et évaluation de la qualité des formations données. Les associations professionnelles jouent également un rôle déterminant dans l'accréditation des programmes et diplômes kényans. Elles établissent et mettent régulièrement à jour sur leur site internet la liste des diplômés et des établissements jugés conformes à leur charte de qualité professionnelle.

Présentation du système universitaire

Les universités kényanes se divisent en quatre catégories : les universités publiques « historiques », les universités publiques récemment accréditées, les universités publiques techniques et enfin les universités privées.

Créées entre 1970 et 2007, **sept universités publiques « historiques »** disposent d'une variété de programmes, du 1^{er} au 3^e cycle universitaire. Elles comptent neuf collèges universitaires décentralisés, situés hors des centres urbains. Les cinq principales universités kényanes – et les mieux classées à l'international – sont l'Université de Nairobi, l'Université Kenyatta (Nairobi), l'Université Moi (Eldoret), l'Université Egerton (Nakuru) et l'Université Jomo Kenyatta d'Agriculture et de Technologie (JKUAT, Nairobi).



Université de Nairobi

© Espace Campus France à Nairobi.

Parmi les universités publiques (23), les cas spécifiques de **deux universités techniques** (*Technical University of Kenya, Technical University of Mombasa*) sont intéressants pour illustrer les efforts entrepris par le gouvernement kényan pour valoriser les formations techniques. En 2013, ces deux structures ont été accréditées au rang d'universités afin de pouvoir créer des passerelles entre les études de technicien et d'ingénieur. Enfin, **l'enseignement privé** s'est rapidement développé ces 15 dernières années au Kenya, portant le nombre d'universités privées à 34 (77 929 étudiants accueillis). Toutes les universités privées au Kenya sont non lucratives et la plupart ont été initiées avec le soutien d'organisations religieuses - majoritairement chrétiennes et musulmanes. Elles sont très prisées des étudiants issus des classes moyennes supérieures qui ne peuvent ou ne souhaitent pas étudier à l'étranger. Sélectives, elles proposent une offre de formation concentrée sur le 1^{er} cycle universitaire, avec un ratio enseignants/étudiants avantageux et un nombre limité d'étudiants par cohorte. Elles assurent ainsi une qualité minimum de formation. En outre, leur taille relativement modeste leur permet de bénéficier d'une administration plus dynamique que dans le secteur public. Parmi les universités les plus dynamiques, peuvent être citées l'Université Strathmore, l'Université Internationale Américaine-Afrique (USIU-A) ou l'Université Daystar – toutes trois implantées à Nairobi.

Caractéristiques des étudiants kényans

En 2016, les universités kényanes accueillent environ 539 749 étudiants. **86% d'entre eux sont inscrits dans les universités publiques**, situées dans les grands centres urbains du pays (Nairobi, Eldoret, Kisumu, Mombasa, Nakuru). 88% des étudiants sont inscrits en 1^{er} cycle universitaire, seulement 10% en master et 1% en doctorat. 85% des étudiants inscrits en 1^{ère} année de licence terminent leur cycle universitaire. Selon la Commission de l'enseignement supérieur (*Commission for University Education, CUE*), **1 000 000 d'étudiants sont attendus sur les bancs des universités à horizon 2020**. Beaucoup d'universités peinent depuis 2012 à faire face à cet afflux massif d'étudiants. Elles proposent alors une à deux rentrées universitaires en plus de la rentrée traditionnelle.

Accueillir un million d'étudiants en 2020 suppose un énorme investissement dans les ressources humaines (en 2016 seuls 34% des effectifs enseignants sont titulaires d'un doctorat) et dans les infrastructures. Les universités disposent d'un parc foncier important et elles s'appuient sur un bilan financier positif (notamment grâce aux contributions des étudiants non-boursiers). Elles gardent toutefois une capacité d'endettement limitée. Des soutiens financiers supplémentaires seront ainsi nécessaires pour permettre des investissements à hauteur des défis qui s'annoncent.

2. Organisation des études au Kenya

La politique éducative menée par le gouvernement depuis 10 ans – la gratuité de l'enseignement primaire et le système de bourses au mérite par exemple – a fait émerger un pôle d'écoles secondaires publiques réputées pour former de bons élèves dans toutes les disciplines.

Depuis 1985, le système scolaire est organisé en huit années d'enseignement primaire (de *Standard 1* à *Standard 8*), validé par le certificat d'études primaires (*Kenya Certificate of Primary Education, KCPE*). Les élèves sont évalués dans cinq matières principales : kiswahili, anglais, science et agriculture, mathématiques et études sociales. Au niveau secondaire, les élèves suivent 4 années d'études (de *Form 1* à *Form 4*), sanctionnées par le Certificat d'études secondaires (*Kenya Certificate of Secondary Education, KCSE*). En 2018, 1 060 703 élèves ont présenté le KCPE (début octobre), tandis que 664 585 étaient inscrits au KCSE (début novembre). Seuls les candidats admis au KCSE avec un niveau minimum de C+ sont autorisés à s'inscrire à l'université, les autres sont alors orientés vers l'enseignement professionnel.

Il existe toutefois des exceptions : certaines universités privées, souhaitant devenir des centres d'excellence, limitent les possibilités d'admission aux meilleurs étudiants (note moyenne équivalente à B). Deux universités techniques (anciens instituts supérieurs techniques) permettent aux étudiants diplômés du secondaire avec un C ou un C- de rejoindre leurs rangs.

L'inscription à l'université

La procédure d'inscription à l'université est coordonnée par le **service central kényan de placement** pour les universités (*Kenya Universities and Colleges Central Placement Service, KUCCPS*). La sélection des étudiants est réalisée en fonction de leur classement au KCSE et des disponibilités dans les différentes universités. Les étudiants les plus méritants reçoivent une bourse ou un prêt du gouvernement – attribués par le **bureau des prêts pour l'enseignement supérieur** (*Higher Education Loans Board, HELB*) – couvrant les frais d'inscription à l'université, le logement ainsi que des frais de vie. Face à l'augmentation rapide du nombre d'étudiants, le gouvernement recherche activement des partenaires pour proposer de nouveaux modèles de financement. La mise en place de nouveaux logements universitaires est une forte préoccupation.

Les niveaux de diplômes

Les universités publiques et privées ont une offre de cours et de diplômes variée :

- les *bridging courses* permettent aux étudiants de se remettre à niveau dans certaines disciplines ;
- les certificats et diplômes sanctionnent un à trois ans d'études. Ils peuvent être comparés aux diplômes universitaires et sont très prisés par les étudiants, car moins chers qu'un diplôme de *Bachelor* ;

- le *Bachelor Degree with Honours* correspond à quatre années d'études ;
- le master dure entre un an et demi et trois ans d'études ;
- le doctorat dure au minimum trois ans d'études.

La *Technical Universities of Kenya* (Nairobi) et la *Technical University of Mombasa*, quant à elles, offrent des certificats, diplômes (équivalents des CAP/BEP, bac professionnels), des « diplômes supérieurs » (*Higher Diploma*) et des passerelles vers les *Bachelor of Technology* (diplôme de technicien supérieur et licence professionnelle). Depuis que la réforme de 2012 les a érigées au rang d'universités, elles peuvent proposer des masters et des doctorats.

Le Kenya accueille environ 80 écoles internationales proposant des programmes anglais, américains ou le baccalauréat international. L'enseignement à distance est proposé dans la plupart des universités publiques et privées.

L'offre de formations universitaires

Les **sciences humaines et sociales** enseignées depuis plusieurs décennies dans les universités les plus anciennes, attirent un très grand nombre d'étudiants. Elles sont inscrites aux programmes de quasiment toutes les universités kényanes, publiques ou privées.

Les **sciences de l'éducation** attirent également beaucoup d'étudiants. Elles ont pour objectif d'améliorer les qualifications des enseignants du primaire et du secondaire. L'accent est mis sur le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et aux outils de l'enseignement à distance.

Les **sciences agronomiques et vétérinaires** sont, au regard de la population active et des secteurs économiques kényans, des disciplines prioritaires.

Les **études médicales et paramédicales** figurent également parmi les priorités du gouvernement en matière d'enseignement. La **formation médicale** (minimum 5 ans d'études) délivre un diplôme de 1^{er} cycle universitaire médical. L'étudiant doit ensuite

réaliser un stage de 12 mois dans un hôpital, avant de demander une accréditation auprès du Bureau des praticiens de santé et dentistes du Kenya (*Kenya Medical Practitioners and Dentists Board – KMPDB*). L'admission en 1^{ère} année de médecine est basée sur les performances de l'étudiant lors du KCSE (pas de concours d'entrée). Le Kenya compte seulement 3 956 docteurs, contre 83 442 préconisés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'offre de formation la plus aboutie est proposée par l'Université de Nairobi, en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire (*Kenyatta National Hospital*) et l'Université Moi.

Les **sciences environnementales** ainsi que la gestion des ressources naturelles et la protection de la biodiversité sont relativement nouvelles dans les universités kényanes. L'Université Kenyatta est particulièrement réputée dans ce domaine, tout comme les musées nationaux. Face à la concurrence nouvelle des universités, ces derniers ont décidé de mettre en place à Mombasa un institut de formation de techniciens du patrimoine naturel et culturel.

Le gouvernement kényan s'est donné pour objectif de former 10 000 ingénieurs supplémentaires d'ici à 2030. À ce jour, très peu d'étudiants poursuivent cette voie notamment en raison du coût relativement élevé des études. Les *Technical University of Kenya* et *Technical University of Mombasa* proposent de très nombreuses **formations de techniciens et techniciens supérieurs**. Leur objectif est de réduire le fossé entre les ingénieurs et les techniciens et de rapprocher les étudiants du secteur privé.

Par ailleurs, le Président Kenyatta a identifié quatre secteurs prioritaires pour le développement du pays (« *Big Four Agenda* ») : l'accès au logement, la couverture santé universelle, le développement du secteur manufacturier et la sécurité alimentaire. Chaque département ministériel, y compris celui de l'éducation, a intégré ces priorités nationales. Le développement des compétences professionnelles et techniques reste la priorité majeure du système éducatif kényan, avec 900 000 jeunes entrant chaque année sur le marché du travail.

La diversité et la qualité de l'offre de formation supérieure dépendent de l'ancienneté et des choix stratégiques faits par les universités.

3. La recherche au Kenya

Le gouvernement du Kenya fait de la recherche, de la science et de la technologie un facteur clé pour le développement socio-économique et politique du pays. Le *Science, Technology and Innovation Act* (STI Act) de 2013 reconnaît six grands domaines de recherche :

- les sciences agronomiques, des ressources naturelles, de la terre et de l'espace ;
- les sciences physiques, de l'industrie et de l'énergie ;
- les sciences biologiques et de la santé ;
- les sciences des infrastructures, de l'information et de la communication ;
- les sciences humaines et sociales ;

La Vision 2030 du Kenya a pour objectif de faire du Kenya une nation industrialisée qui soit compétitive et prospère. La science, la technologie et l'innovation (STI) ont été identifiées comme les facteurs clés de cette vision. Et en particulier :

- formuler et mettre en œuvre une politique et un cadre de réglementation appropriés pour appuyer la recherche, la technologie et l'innovation tout en assurant la préservation de l'environnement ;
- renforcer la création, le transfert et la diffusion de données, de connaissances et d'informations ;
- formuler des politiques de développement des ressources humaines qui attirent et retiennent le personnel professionnel compétent ;

- développer une technologie de l'information et de la communication hautement compétitive.

La Vision 2030 du Kenya reconnaît la nécessité urgente d'établir un réseau efficace de centres de recherche, d'universités, de think-tanks, d'entreprises privées et d'organisations de la société civile afin de puiser dans les nouvelles connaissances globales et de les adapter aux besoins locaux.

La politique de la recherche au Kenya est pilotée par différents acteurs. Le **Ministère de l'Éducation** (MoE) a pour mission de développer l'enseignement supérieur et technique et de renforcer l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation dans les systèmes de production nationale pour un développement durable. Son mandat comprend l'élaboration d'une stratégie en STI, le développement de la recherche et des autorisations de recherche, et la coordination de l'enseignement technique. Les priorités politiques sont les suivantes :

- renforcer les STI nationales et leur compétitivité ;
- promouvoir l'élaboration des politiques de STI et renforcer la capacité du système STI à répondre aux besoins de l'économie ;
- encourager la participation du secteur privé dans les STI et l'enseignement technique ;
- promouvoir l'excellence, la créativité, l'innovation et l'investissement dans les STI, l'enseignement supérieur et l'enseignement technique.

Il convient de noter que les **ministères techniques** – santé, agriculture, sports, patrimoine national et culture, environnement et ressources minérales, développement des pêches, forêt et vie sauvage, industrie – portent le mandat de planification et d'organisation de la recherche dans leurs domaines respectifs.

La **Commission Nationale des Sciences, des Technologies et de l'Innovation** (NACOSTI) est une agence gouvernementale semi-autonome. Elle a succédé en 2013, après promulgation du STI Act, à l'ancien Conseil National des Sciences et des Technologies (NCST).

La NACOSTI a pour rôle de :

- faciliter la promotion, la coordination et la régulation des progrès des sciences, des technologies et de l'innovation ;
- définir des priorités pour le développement des sciences, des technologies et de l'innovation ;
- accréditer les instituts de recherche et approuver toute activité scientifique au Kenya ;
- travailler en liaison avec l'Agence Nationale de l'Innovation et le Fonds National pour la Recherche, afin d'assurer le financement et la mise en œuvre de programmes de recherche prioritaires.

La Commission est gouvernée par un **Conseil d'Administration** composé de neuf personnes nommées pour trois ans et gérée par un **Secrétaire Général**, le Dr. Moses Rugutt nommé directeur de la Commission fin 2014.

L'**Agence Nationale de l'Innovation**, créée par le STI Act de 2013, a pour missions de :

- développer et évaluer continuellement les standards nationaux en matière d'innovation, conformes aux meilleures pratiques internationales ;
- institutionnaliser les liens entre les universités, les centres de recherche, le secteur privé, le gouvernement, et tout autre acteur du système de recherche ;
- établir des parcs scientifiques et d'innovation, des instituts, des écoles, ou désigner des institutions existantes comme centres d'excellence dans des secteurs prioritaires ;
- mettre en œuvre la politique national d'innovation et de commercialisation et identifier des secteurs stratégiques d'innovation ;
- susciter et nourrir des idées innovantes auprès des individus, des institutions de formation et du secteur privé.

Elle est financée par des fonds alloués par le Parlement, les donations et les prêts.

Le **Fonds National pour la Recherche**, créée également par le STI Act de 2013, a pour mission de financer :

- les systèmes de recherche dans toutes disciplines et à tous niveaux d'éducation ;
- l'acquisition d'équipements de recherche (universités et centres de recherche) ;
- le développement de ressources humaines et de capacités de recherche appropriées pour la recherche et l'innovation ;
- la coopération et le partage de savoirs, incluant le soutien à des conférences, ateliers, séminaires et réunions de travail.

L'**Académie nationale des sciences du Kenya (KNAS)** a été créée en 1983 sous les auspices du Conseil national pour la science et la technologie. Cette organisation savante, apolitique et à but non lucratif a pour mission la promotion et l'utilisation efficace de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable.

Mobilité internationale (UNESCO)⁽¹⁾

Population étudiante	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Étudiants au Kenya	ND	ND	ND	ND	421 134	539 749
Étudiants kényans en mobilité internationale	14 236	12 726*	12 446*	12 760*	13 609*	13 981
Soit en % des étudiants kényans	-	-	-	-	3,2%	2,6%

Destinations des étudiants originaires du Kenya

Pays d'accueil	2011	2016	% du total 2016	Évolution 2011-2016
1 États-Unis	4 577	3 122	22,3%	-32%
2 Royaume-Uni	2 279	2 173	15,5%	-5%
3 Australie	1 327	1 814	13,0%	+37%
4 Afrique du Sud	1 803	1 091	7,8%	-39%
5 Canada	351*	675*	4,8%	+92%
6 Arabie saoudite	228	669	4,8%	+193%
7 Malaisie	435	502	3,6%	+15%
8 Turquie	110	475	3,4%	+332%
9 Inde	406	457	3,3%	+13%
10 Finlande	365	311	2,2%	-15%

Pays d'accueil	2011	2016	% du total 2016	Évolution 2011-2016
11 Allemagne	ND	300**	-	-
12 Émirats arabes unis	100	178	1,3%	+78%
13 Japon	130	153	1,1%	+18%
14 Corée du Sud	76	146	1,0%	+92%
15 Rwanda	68***	142**	1,0%	+109%
16 Italie	92	141	1,0%	+53%
17 Nouvelle-Zélande	52	121	0,9%	+133%
18 Russie	411	116	0,8%	-72%
19 France	149	104	0,7%	-30%
20 Ukraine	ND	94	0,7%	-
TOTAL	14 236	13 981	100%	-2%

*Estimation. **2015. ***2012. ND : non disponible. Les données concernant la mobilité des étudiants internationaux vers le Kenya ne sont pas disponibles.

Mobilité vers la France (MESRI-SIES)⁽²⁾

EN 2017-2018, LA FRANCE A ACCUEILLI 169 ÉTUDIANTS KÉNYANS DONT 51% D'ÉTUDIANTES.

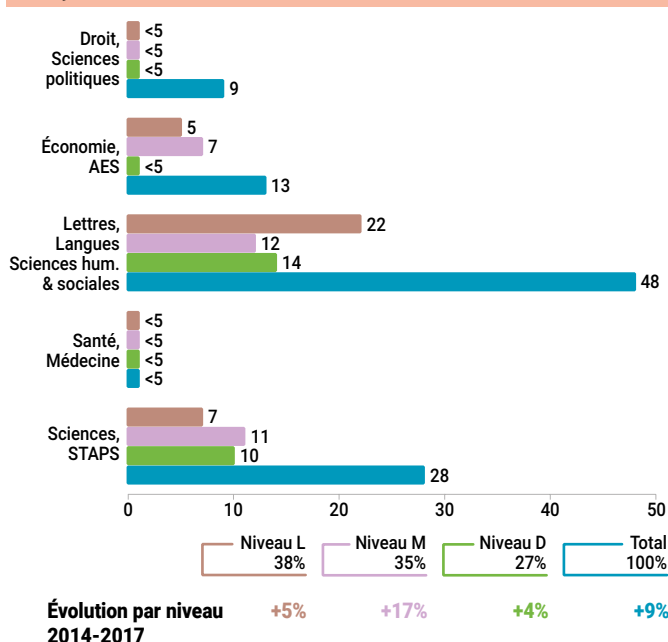
Évolution du nombre de visas pour études délivrés (2014-2017)⁽³⁾

Type de visas	2014	2015	2016	2017	Évolution 2014-2017
Total des visas délivrés	95	105	110	95	0%
Dont visas >3 mois	70	90	75	75	+7%
Dont visas <3 mois	25	20	35	25	0%

Effectifs par type d'établissements (2017-2018)⁽²⁾

Type d'établissements	Effectifs	%
Universités	101	59,8%
Écoles de commerce	18	10,7%
Écoles d'ingénieurs	20	11,8%
Lycées (BTS, CPGE)	<5	-
Autres établissements	28	16,6%
TOTAL	169	100%

Répartition par discipline et niveau dans les universités françaises en 2017-2018⁽²⁾



Sources : (1) Institut statistique de l'UNESCO (ISU), janvier 2019 (2) Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sous-Direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques (3) Ministère de l'Intérieur.

Janvier 2019





L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR KÉNYAN

1. Politique d'attractivité des étudiants internationaux au Kenya

Absentes de la plupart des classements internationaux prestigieux, les universités kényanes souffrent d'un manque de visibilité sur la scène internationale. Seules l'Université de Nairobi, l'Université Kenyatta et l'Université Egerton parviennent à se hisser respectivement aux 8^e, 19^e et 23^e rangs des meilleures universités africaines – derrière les universités sud-africaines et égyptiennes.

La faible attractivité des universités kényanes peut s'expliquer par plusieurs facteurs : le nombre réduit d'enseignants par rapport au nombre croissant d'étudiants ; le faible développement des activités de recherche et de publications et le peu de visibilité scientifique ; le coût relativement élevé des frais d'inscription à l'université par rapport aux pays voisins est-africains, ainsi que l'absence de politique claire pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur.

On peut citer quelques exemples réussis en faveur de l'accueil d'étudiants étrangers, notamment africains. **Le programme d'Université Pan Africaine**, coordonné par l'Union africaine, a permis à la *Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology* (JKUAT) de monter l'Institut des sciences de base,

de la technologie et de l'innovation, qui accueille des étudiants de tout le continent. Les **universités privées soutenues par des réseaux d'églises** – très bien ancrés dans les différents pays voisins – accueillent également des étudiants de toute la zone d'Afrique de l'Est (*Catholic University of Eastern Africa, Strathmore University*). En outre, l'**Africa Digital Media Institute** (ADMI) de Nairobi, un établissement privé qui forme à l'ensemble des métiers de l'audiovisuel, accueille des étudiants de nombreux pays d'Afrique et d'ailleurs. Enfin, l'**Université Kenyatta** a mis en place, avec certaines de ses pairs est-africaines, un programme d'échange d'étudiants ambitieux : exemption des frais d'inscription, échange de logements, etc.

Les principales universités kényanes accueillent, chaque année, des étudiants en programme court, pour la plupart venus de pays anglo-saxons (États-Unis, Grande-Bretagne, Australie) et des enseignants-chercheurs pour des missions d'enseignement et de recherche (Allemagne, Japon). Plusieurs étudiants, enseignants et chercheurs français ont réalisé des séjours d'études ou de recherche, notamment à Nairobi et à Mombasa. En 2016, les universités kényanes ont accueilli un total de 4 782 étudiants internationaux, dont 80% dans les universités privées.

2. La mobilité internationale des étudiants kényans

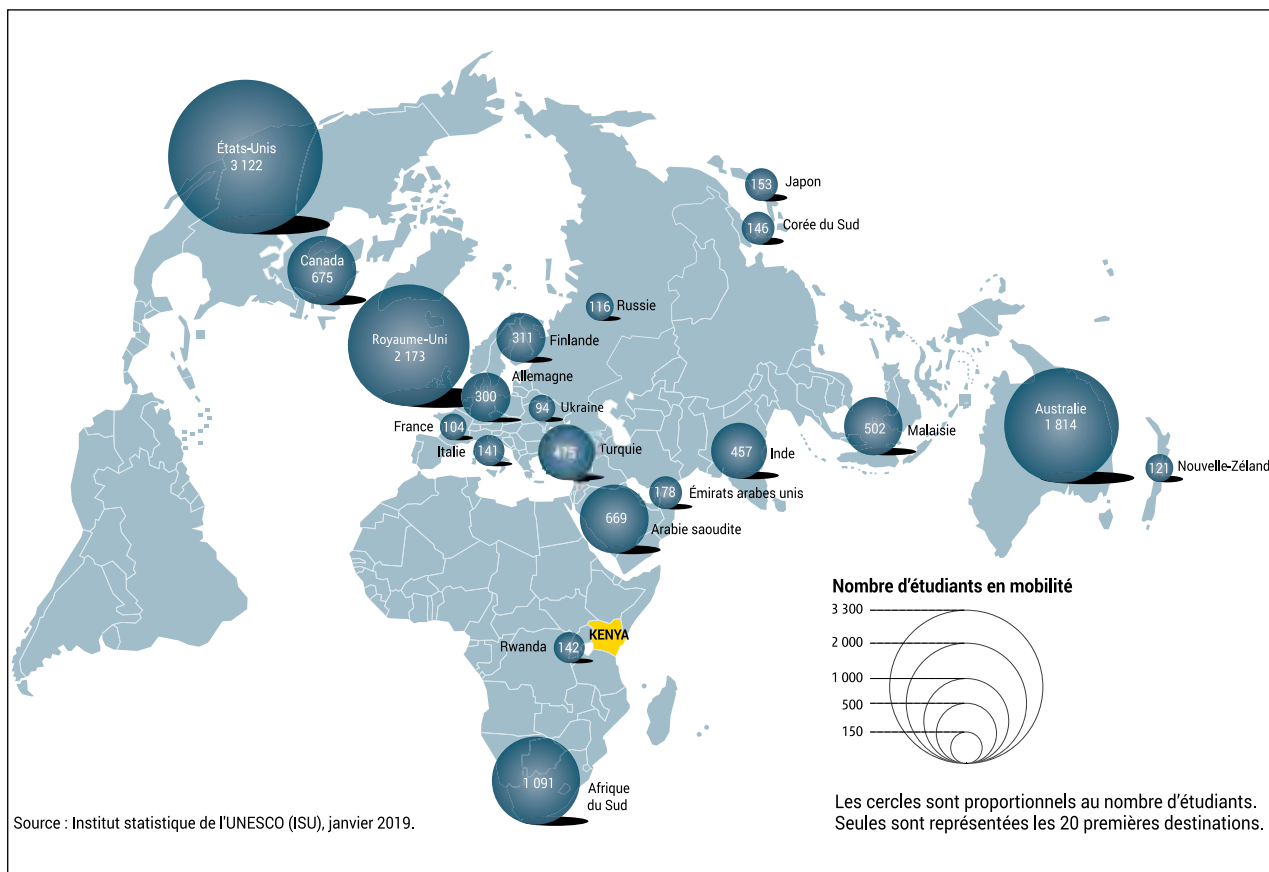
La mobilité des étudiants kényans dans le monde est en diminution de 2% depuis 2011. Elle baisse en premier lieu dans les pays d'accueil que sont traditionnellement les États-Unis (-32%), le Royaume-Uni (-5%), l'Afrique du Sud (-39%), avec pour exception notable l'Australie (+37%). À eux seuls, ces pays accueillent encore 59% des étudiants kényans mobiles en 2016.

Les dernières années ont vu émerger de nouveaux pays d'accueil comme le Canada (+92%), l'Arabie Saoudite (+193%) ou encore la Turquie (+332%). Les pays européens (hors Royaume-Uni) restent assez peu représentés. En 2016, la Finlande accueille 311 étudiants kényans et l'Allemagne 300³. La France accueille 169 étudiants en 2017 (+25% depuis 2013)⁴.

3- Institut statistique de l'UNESCO (ISU), janvier 2019.

4- MESRI-SIES.

Mobilité internationale des étudiants kényans



3. Les dispositifs d'attractivité des étudiants kényans dans les principaux pays d'accueil

Une tradition de mobilité vers les pays anglophones

Le Kenya étant un pays anglophone, les étudiants en mobilité tendent donc à privilégier les pays où les études se déroulent en anglais. Cet attrait est renforcé par la présence d'écoles internationales qui sensibilisent très tôt les élèves à la question de la mobilité internationale lors du passage dans l'enseignement supérieur. En outre, le Kenya abrite **une importante diaspora indo-pakistanaise**⁵ qui constitue un réservoir très important d'étudiants pour les universités anglophones. Ainsi, beaucoup d'écoles confessionnelles indiennes existent à Nairobi et envoient leurs élèves étudier au Royaume-Uni.

Les bourses et aides financières

Les **universités d'Amérique du Nord** disposent la plupart du temps de leur propre offre de bourses – réduction ou exonération des frais d'inscription – qui repose sur des critères d'excellence. Le gouvernement ne finance pas de bourses ; toutes les aides financières sont proposées par les universités ou fondations privées. On dénombre par exemple 733 bourses accessibles aux étudiants internationaux pour étudier aux États-Unis.



ÉTATS-UNIS

3 122

étudiants kényans en 2016, soit 22,3% du total

(Source : ISU, janvier 2019.)

CANADA

675

étudiants kényans en 2016, soit 4,8% du total

(Source : ISU, janvier 2019.)

⁵ La population d'origine indo-pakistanaise est évaluée à environ 100 000 personnes au Kenya et se concentre principalement dans les grands centres urbains du pays.

ROYAUME-UNI

2 173

étudiants kényans
en 2016, soit 15,5%
du total

(Source : ISU, janvier 2019.)

L'**Australie** dispose d'un programme de bourses financées par des fonds publics qui est spécifiquement destiné aux ressortissants kényans, et ce depuis 1988. Des appels d'offres pour les *Australia Awards Scholarships* et *Australia Awards Africa Short Courses* sont ouverts chaque année et des rencontres alumni sont organisées à Nairobi.

AUSTRALIE

1 814

étudiants kényans
en 2016, soit 13%
du total

(Source : ISU, janvier 2019.)

AFRIQUE DU SUD

1 091

étudiants kényans
en 2016, soit 7,8%
du total

(Source : ISU, janvier 2019.)

Au **Royaume-Uni**, les bourses sont également attribuées sur des critères d'excellence et financées par des acteurs privés⁶. Quelques bourses sont cependant financées par le Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth britannique⁷.

La relative proximité géographique et le coût des études (12 000 euros par an) font de l'**Afrique du Sud** une nouvelle destination des étudiants kényans. Des programmes de bourses sont proposés par les universités sur le modèle anglo-saxon.

Avec 669 étudiants reçus en 2016, l'**Arabie saoudite** est également un des principaux pays d'accueil de la mobilité kényane. Elle propose différents types de bourses, dont une attribuée sur des critères confessionnels par le biais de la Banque de Développement Islamique⁸.

L'**Allemagne** est représentée au Kenya depuis plus de 40 ans par le bureau régional de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) qui couvre les pays d'Afrique de l'Est. Très actif dans la région, le DAAD organise de nombreuses actions de promotion : *open days* dans des institutions locales, déplacements dans les différentes régions du Kenya pour présenter les études supérieures en Allemagne et les possibilités de financement, et animation d'un réseau alumni dynamique (environ 600 membres). Grâce à l'apport de fonds supplémentaires du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, le DAAD offre de nombreuses bourses de niveau master et doctorat aux étudiants kényans qui souhaitent étudier en Allemagne. En 2018, la DAAD a octroyé 853 bourses individuelles dans le cadre de projets de recherche à des étudiants kényans en mobilité en Allemagne et dans la région d'Afrique de l'Est (contre 743 bourses en 2017). À l'été 2018, 456 étudiants étaient formellement enregistrés dans les universités allemandes.



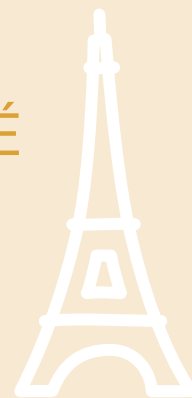
Mme. Rosine Nzietchueng, Attachée de coopération scientifique et universitaire, et Mme. Aline Kuster-Menager, Ambassadrice de France au Kenya.

6- C'est le cas notamment d'entreprises spécialisées dans l'extraction pétrolière. On peut citer les bourses *Tullow* qui s'adressent aux étudiants africains qui souhaitent poursuivre un cursus relatif aux métiers liés à l'extraction pétrolière et gazière.

7- Il s'agit des bourses *Chevening*.

8- Le programme en question s'intitule *Scholarship program for Muslim communities in Non-member countries*.

LES DISPOSITIFS D'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE AU KENYA



1. La francophonie et l'enseignement du français au Kenya

Quatre langues étrangères sont proposées à partir du cycle secondaire : le français, le chinois, l'allemand et l'arabe. Il s'agit d'une matière optionnelle que les élèves peuvent choisir d'étudier pendant deux ou quatre ans et présenter à l'examen de fin d'études secondaires. Si **le français demeure la première langue étrangère enseignée**, elle est concurrencée par d'autres options comme le commerce. Les 20 meilleures écoles nationales proposent systématiquement le français parmi leurs options.

Les universités kényanes forment désormais un nombre important de professeurs de français, et ce jusqu'au niveau master. Une offre de français sur objectifs spécifiques est proposée par les TVET (enseignement professionnel), notamment dans le domaine de la diplomatie, du français des affaires, du tourisme et de l'hôtellerie, et par les plus grandes universités.

Soulignons que l'Université Kenyatta est affiliée à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), ainsi que *Masinde Muliro University of Science and Technology*. Cette affiliation permet d'accéder à des ressources et des formations supplémentaires pour le personnel dans le cadre du programme de « Campus francophones » de l'AUF. En outre, l'AUF propose plusieurs programmes de bourses afin de favoriser la mobilité des étudiants et du personnel ainsi que des formations en didactique.

Enfin, le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) met en place des formations à destination des professeurs de français kényans, tandis que l'université de la Réunion reçoit chaque année des étudiants kényans en mobilité.

• Le programme de mobilité des assistants de langue du CIEP

Le Kenya est éligible à ce programme depuis 2018. Une première cohorte de 70 étudiants kényans partira enseigner en France pour l'année scolaire 2019/2020. Il restera à instaurer une réciprocité : l'accueil d'assistants de français au Kenya est espéré dès 2020.

• Le CFTD (*Center for French teaching and documentation*) créé à l'Université Kenyatta de Nairobi

Les enseignants de français bénéficieront de la mise en place de sessions nationales de formation continue ayant pour objectif d'assurer des regroupements de formation continue professionnelle par le biais de trois stages nationaux d'une semaine, encadrés par des formateurs formés au CIEP de La Réunion.

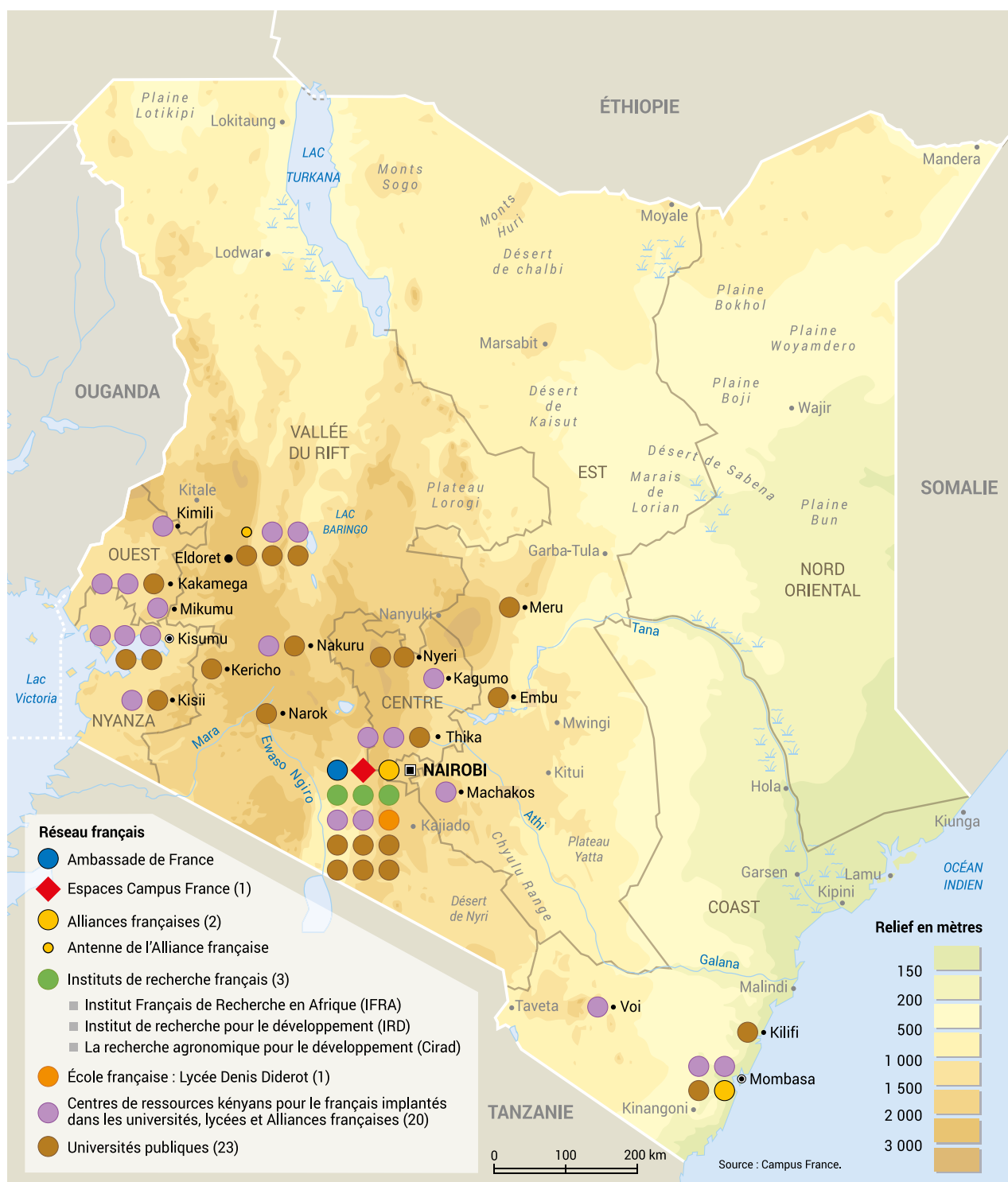
• Établissements à enseignement du français renforcé

12 écoles privées ont signé en 2016 une convention de partenariat avec l'ambassade de France au Kenya et l'Alliance Française. Ces « écoles pilotes », choisies sur des critères d'excellence académique, se sont engagées à proposer à leurs élèves – sur la base du volontariat – un enseignement renforcé de la langue française. Elles se sont également dotées de centres de ressources pour le français. Ce réseau a été élargi : un accord du même type a été signé en 2017 avec 6 autres écoles à Mombasa.



Présentation Campus France à des étudiants de français de la *Technical University of Mombasa*.

RÉSEAU CULTUREL, ÉDUCATIF ET SCIENTIFIQUE FRANÇAIS AU KENYA



- **Soutien à l'enseignement du français pour les enfants de réfugiés francophones (camp de Kakuma notamment)**
- **Les moyens alloués au renforcement du français au Kenya et en Afrique de l'Est**

Le Kenya a bénéficié d'un Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) 2007/47, « appui au développement du français au Kenya » de 2007 à 2012. Ce projet a permis de renforcer considérablement la formation

linguistique et méthodologique des professeurs de français. Il a par ailleurs amélioré l'offre universitaire puisque certaines universités offrent désormais des cursus d'apprentissage du français en *Bachelor* et en *Master*. Un deuxième FSP 2014/4 « appui au français dans l'intégration est-africain⁹ et à l'Union africaine » a favorisé l'harmonisation des programmes d'enseignement du français dans la communauté est-africaine. Enfin un FSP est en cours jusqu'en 2019 et poursuit un triple objectif : favoriser la qualité de

⁹ La communauté Est-africaine est composée du Kenya, de la Tanzanie, du Rwanda et du Burundi.

la formation continue des enseignants de français langue étrangère (FLE) du secondaire et la formation initiale des enseignants du primaire ; soutenir la professionnalisation des enseignants de français sur objectifs spécifiques ; et promouvoir la francophonie et le plurilinguisme (swahili notamment). Il s'agit de **consolider et développer l'enseignement du français à tous les niveaux**.

- Les Centres de Ressource Kényans pour le français (CRKF)

Dans le cadre du premier FSP alloué au Kenya, des centres de ressources ont été financés et installés dans des établissements secondaires (12) et des universités (8). Ces centres ont pour vocation d'appuyer l'enseignement du français au Kenya et de faciliter l'accès à la langue et aux cultures francophones. Ils constituent un élément important de la coopération franco-kényane.

2. Le réseau de coopération : une présence territoriale importante

Campus France au Kenya

Créé en 2011, l'Espace Campus France Kenya est hébergé par l'Alliance française de Nairobi. Très sollicité par de jeunes Kényans intéressés par l'offre française en matière d'enseignement supérieur, l'Espace reçoit chaque année la visite de milliers de personnes.

Les **principales activités** menées par l'Espace Campus France au Kenya peuvent être regroupées en plusieurs catégories :

- la veille sur l'offre française d'enseignement supérieur (programmes en anglais, bourses d'études, etc.) ;
- l'accueil, l'orientation et le conseil aux étudiants tout au long de l'année dans le cadre de la préparation à leur séjour d'études ;
- l'organisation d'actions de promotion de l'enseignement supérieur français auprès d'un public lycéen et étudiants. Deux « **Caravanes de l'Est-Africain** » ont été organisées respectivement en 2017 et 2018. Composées d'une délégation d'établissements supérieurs français, elles se sont rendues au Kenya, en Éthiopie et en Tanzanie. Elles ont présenté l'offre de formation française auprès d'étudiants et d'institutionnels pour lesquels le

choix de la France n'est pas une évidence ;

- l'organisation de tournées de recrutement pour les grandes écoles et universités françaises souhaitant recruter des étudiants en 1^{er} cycle universitaire : lycées kényans et écoles internationales, salons étudiants et *Career Weeks* des universités ;
- la promotion de l'offre de formation continue proposée par les grandes écoles et les universités auprès des entreprises, des agences et des ministères.

Les partenaires de l'Espace Campus France au Kenya :

- le réseau des Alliances françaises au Kenya (Nairobi et son annexe d'Eldoret, Mombasa) apporte une aide précieuse pour le relai d'informations ;
- le bureau régional de Business France mobilise les entreprises françaises et kényanes souhaitant s'associer aux actions de promotion de l'enseignement supérieur au Kenya (forum, bourses, stages, recrutement etc.) ;
- les instituts de recherche français appuient la promotion de la recherche et des études doctorales ;
- l'association des anciens étudiants kényans de France (AFRAKEN), créée en 2011, qui regroupe environ 150 alumni. Elle coordonne l'organisation



M. Cyril Gerardon, Conseiller de coopération et d'action culturelle, en présence de Stanley Kiptis, gouverneur du Baringo County.

d'une assemblée générale annuelle qui permet aux nouveaux partants de rencontrer les anciens et d'échanger des informations pratiques sur la vie en France, l'offre de services aux membres avec un relai d'informations (offres de stage, d'emplois, de bourses, de financements pour la recherche et l'enseignement supérieur) et des activités (sorties, cafés scientifiques, séminaires de recherche) ainsi que la participation des membres aux différentes activités de promotion gérées par l'Espace Campus France.

Les instituts de recherche

La France soutient un réseau performant d'organismes de recherche au Kenya, opérant dans le cadre d'un **accord de coopération technique**, renouvelé avec le gouvernement kényan en 2014 pour une durée de 5 ans.

Trois instituts de recherche sont présents à Nairobi – dont la zone de compétence comprend le Kenya mais également d'autres pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe :

- l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA : www.ifra-nairobi.net) forme, avec trois autres UMIFRE d'Afrique, l'unité de service et de recherche n°3 336 du CNRS. Ses domaines de spécialisation sont les sciences humaines et sociales ;
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD : www.ird.fr) conduit de nombreux programmes de recherche pluridisciplinaires en partenariat avec des centres de recherche internationaux et kényans en entomologie, histoire, biomathématiques, gemmologie, géologie, études des changements climatiques, protection de la biodiversité ;
- le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad : www.afrique-orientale-australe.cirad.fr) travaille en partenariat avec des centres de recherche internationaux et des universités locales, sur des problématiques d'agro-écologie et de lutttes contre les ravageurs.

Ces trois instituts emploient une quinzaine de chercheurs dont certains sont affectés à temps plein

auprès d'organisations nationales ou internationales. Ils accueillent plus de 100 chercheurs par an pour des missions de courte et moyenne durée, ainsi que des étudiants français, est-africains et internationaux réalisant leur enquête de terrain. Tous partagent l'objectif de construire des **partenariats scientifiques pour la recherche fondamentale et pour la recherche appliquée au développement social et économique** : plus de 80 programmes franco-kényans ont été conduits depuis 2009. Ils visent également à **former des étudiants et jeunes chercheurs kényans, français et internationaux à la recherche** : encadrement de master ou de doctorat, bourses de terrain, cycles cours de formation méthodologique, appui à la publication. Enfin, ces trois instituts ont pour objectif de **transmettre une culture scientifique** : animation de clubs de sciences, conférences scientifiques dans les lycées et les universités, cafés scientifiques et exposition dans les Alliances Françaises.

Les Alliances Françaises

Les **Alliances Françaises de Nairobi** (avec une antenne à Eldoret) et de **Mombasa** jouent un rôle clé dans le domaine culturel et de la promotion du français au Kenya (cours et certifications). L'espace Campus France est hébergé à l'Alliance Française de Nairobi, de même que le bureau régional de Sciences Po. L'Alliance Française de Mombasa organise des cours de français dans le cadre de partenariats avec les universités de la région.

Le lycée Denis Diderot

Créé en 1962, le lycée Denis Diderot de Nairobi est l'un des plus anciens établissements internationaux du Kenya. Conventionné avec l'AEFE, il accueille aujourd'hui environ 650 élèves âgés de 3 à 18 ans et de 50 nationalités différentes – dont 12% de Kényans. C'est un établissement d'excellence doté d'une section britannique et d'autres sections accueillant des élèves non francophones. Il est également associé aux forums et tournées de recrutement des institutions françaises d'enseignement supérieur.



Stand de l'Espace Campus France à Nairobi



Peris W. Kariuki

Diplômée d'un master 1 en développement durable et d'un master 2 en action humanitaire internationale à l'Université Saint-Quentin

Pourquoi avez-vous choisi la France comme destination d'études ?

J'étais d'abord passionnée par la langue française. Ensuite, possédant une licence en relations internationales, j'ai voulu avoir une expérience à l'étranger afin de mieux comprendre les enjeux internationaux.

Comment s'est passé votre séjour d'études ?

Mon séjour s'est bien passé. J'ai eu des bonnes expériences mais aussi quelques difficultés, surtout liées aux processus administratifs qui étaient frustrants au début.

Vivant à Paris, j'ai eu la chance de me faire des amis provenant de cultures très diverses. C'est aussi une opportunité qui m'a permis de maîtriser la langue française et de voyager un peu en France et en Europe.

Quels sont vos projets professionnels pour l'avenir ?

J'aimerais bien contribuer à la promotion de la paix et au développement dans mon pays, l'Afrique et le monde en général. Je travaille actuellement au sein d'une organisation internationale de consolidation de la paix. Je veux approfondir mes connaissances en matière de promotion de la paix. Je veux également utiliser mes compétences pour promouvoir la paix et le développement dans mon entourage.

Quelles sont, selon vous, les différences entre le système d'enseignement supérieur kényan et français ?

Le nombre d'étudiants d'une classe est peut-être la différence la plus importante. Il y a beaucoup moins d'étudiants par classe en France en comparaison avec le Kenya. Le système français permet beaucoup plus d'interactions entre les étudiants et leurs enseignants. Enfin, une autre grosse différence est la disponibilité d'une immense réserve de matériel académique en France, en comparaison avec le Kenya.

Quels sont les points positifs et négatifs de cette expérience ?

Mon expérience était majoritairement positive. Cette expérience m'a aidé à approfondir ma maîtrise de la langue française et à avoir confiance pour m'exprimer en français. Ça m'a permis d'avoir une expérience à l'international et dans une société multiculturelle, ce qui a élargi mes perspectives.

J'ai également développé un nouveau réseau personnel et professionnel.

Mon séjour en France était mon premier séjour à l'étranger. Cela m'a donné le courage de voyager dans d'autres pays et de saisir plus d'opportunités qu'avant.

Vous sentez-vous proche des étudiants français ? Avez-vous pu développer des contacts ?

Je faisais partie d'une classe très diverse avec beaucoup d'étudiants internationaux. Je me suis faite des amis français(e)s mais beaucoup plus d'amis internationaux. Les camarades français étaient gentils avec moi et les autres étrangers, et ils nous accompagnaient quand nous avions des difficultés surtout en matière de langue.

Auriez-vous un conseil à donner aux étudiants kényans désireux de venir étudier en France ?

Oui, j'aimerais bien leur conseiller de :

- *Préparer un bon dossier avec tous les documents requis pour les processus administratifs avec l'institution d'accueil et avec les services publics français.*
- *Garder un esprit ouvert : la culture et la nourriture seront différentes. Il ne faut pas chercher à comparer la vie en France avec ce qu'ils sont habitués parce que cela crée des frustrations.*
- *Il y a beaucoup de choses proposées en matière de divertissement, profitez bien de ce que la France ou même l'Europe ont à offrir, sans oublier pour autant la raison qui vous amène en France : les études.*
- *Se présenter auprès de l'Ambassade du Kenya en France une fois arrivé(e), afin de signaler sa présence sur le territoire français.*
- *Rejoindre le réseau des Kényans en France : il y a deux groupes Whatsapp, un qui regroupe tous les étudiants et un autre qui regroupe tous les Kényans en général.*
- *Une question peu abordée et inquiétante, qui perturbe beaucoup d'étudiants et qu'ils n'osent pas exprimer ouvertement et surtout pas en public. La question du racisme. Je ne peux pas nier son existence mais je n'ai jamais expérimenté le racisme ouvert. Je veux donc encourager les étudiants à ne pas percevoir/interpréter chaque expérience négative comme un acte de racisme.*
- *Chercher à tirer des leçons de chaque expérience vécue, positive ou négative.*

TÉMOIGNAGE



Lucas Leonardo Wandera BWIRE

Doctorant en histoire, histoire de l'art et archéologie à l'Université de Pau et des Pays d'Adour (UPPA), spécialisé en archéologie préventive

Pourquoi avez-vous choisi la France comme destination d'étude ?

J'ai choisi la France comme destination d'étude parce qu'elle offre une formation qu'on ne trouve pas au Kenya.

Comment se passe votre séjour d'étude ?

Mon séjour d'étude se passe très bien grâce à la bourse d'étude que m'a octroyée le Gouvernement français sous la gestion de Campus France. Je fais partie des membres du laboratoire d'ITEM EA 3002 sur lequel je m'appuie pour tout soutien pédagogique, scientifique et technique tout au long de mon séjour. Après de mon laboratoire d'accueil, j'ai trouvé les réseaux professionnels qui m'accompagnent pendant mes études. En dehors d'ITEM, j'ai pris contacts avec des étudiants d'autres laboratoires de recherche regroupés auprès de l'École Doctorale.

Chaque séjour doctoral comprend plusieurs activités et manifestations scientifiques auxquelles je participe tels que des séminaires, conférences, soutenances de thèses et colloques organisés sur divers thèmes en lien avec mon sujet de recherche. Ces manifestations font partie d'un corpus de formation doctorale très important mais offre aussi une occasion singulière favorisant les échanges d'idées et croisement de perspectives scientifiques à travers différentes disciplines.

Quels sont vos projets professionnels pour l'avenir ?

J'aimerais monter un projet professionnel qui vise à développer l'archéologie préventive non seulement au Kenya mais aussi dans les pays voisins d'Afrique de l'Est. Pour cela, je travaillerai au sein d'instituts de recherche avec les universités et les musées. Le but est de développer les compétences dans le cadre de la recherche archéologique et de sensibiliser la société pour mettre en place des politiques favorisant la recherche scientifique et améliorant la protection du patrimoine culturel menacé par des projets d'aménagement du territoire. C'est un projet qui prend en compte les enjeux sociaux, politiques et économiques que nous rencontrons quotidiennement – y compris la question du chômage.

Quels sont les points positifs et négatifs de cette expérience ?

Cette expérience a été essentielle pour la création d'un réseau professionnel qui me servira toute ma vie professionnelle.

Vous sentez-vous proche des étudiants français ? Avez-vous pu développer des contacts ?

Oui, je me sens proche des étudiants français. J'ai développé des contacts avec des Français et des internationaux. C'est grâce à ces contacts que j'ai pu améliorer mon niveau en français et réussir mes études en France depuis mon master.

Auriez-vous un conseil à donner aux étudiants kényans désireux de venir étudier en France ?

Je conseille aux étudiants kényans de prendre contact avec Campus France et de bien préparer leur séjour avant de partir étudier en France.



LA COOPÉRATION BILATÉRALE UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE



L'Ambassade de France au Kenya a mis en place **plusieurs outils pour accompagner le renforcement de partenariats existants et contribuer à la création de nouveaux.**

Tous les ans en novembre, l'Ambassade de France publie sur son site internet et sur sa page Facebook un **appel à candidatures pour les bourses du gouvernement français**. Ce programme cible en priorité les étudiants méritants et les enseignants-chercheurs des universités kényanes souhaitant renforcer leurs capacités d'enseignement et de recherche. Trois types de bourses sont disponibles :

- les bourses doctorales en co-tutelle ou en co-direction ;
- les bourses de master ;
- les bourses pour l'échange d'enseignants (en renforcement de projets existants de coopération scientifique ou universitaire).

Les trois **Instituts français de recherche basés à Nairobi** (Cirad, IFRA, IRD) ont également mis en place des dispositifs pour accueillir et soutenir les étudiants, chercheurs français et internationaux en visite. Ils les appuient dans l'obtention d'un permis de recherche et dans la conduite de leurs projets scientifiques et ils facilitent la mise en relation avec des universités et centres de recherche locaux dans l'objectif de contribuer à la mise en place, à moyen terme, de projets scientifiques franco-kényans. Ils mettent eux-mêmes en place de tels projets de recherche collaboratifs entre France et Kenya en répondant à des appels d'offre – PHC Pamoja, ANR,

Fonds d'Alembert, ERC, etc. –, et en organisant des formations courtes de type école d'été ou ateliers d'écriture. Ils doivent favoriser les liens scientifiques entre la France et le Kenya, favorables à la collaborations scientifiques .

En mai 2015, le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (ex-MEAE), le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ex-MESRI) ont signé avec le Ministère kényan de l'Éducation, des Sciences et des Technologies, le second **Partenariat Hubert Curien** en Afrique Sub-saharienne, intitulé **PAMOJA** (mot swahili qui signifie « ensemble »).

Le PHC PAMOJA permet de financer des bourses de mobilité scientifique entre des équipes de recherche française et kényane en favorisant notamment les jeunes chercheurs. Toutes les disciplines sont concernées, avec une **attention particulière pour les sciences et technologies spatiales, les biotechnologies (santé, agriculture, biomathématiques etc.), les sciences et technologies de l'énergie, les sciences informatiques, les sciences environnementales, les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur, l'architecture et le domaine du bâti**. Tous les deux ans, les deux gouvernements publient un appel à propositions conjoint au bénéfice des communautés scientifiques des deux pays. Le soutien financier porte sur la mobilité des chercheurs. La participation de jeunes chercheurs est fortement encouragée.



Les boursiers de l'année 2018

L'Agence Française de Développement (AFD) et le MoE, en partenariat avec la *Cooperative Bank*, s'appêtent à signer un **accord de coopération pour l'ouverture de lignes de crédit concessionnel qui devraient financer des projets d'expansion d'universités** dans :

- **les secteurs prioritaires** : agriculture, sciences de l'ingénieur, médecine, production et exploitation d'énergie (biogaz, solaire), sciences, technologies, technologies de l'information et de la communication ;
- **les infrastructures** : laboratoires et équipements, parcs industriels et centres d'incubation, technologies de l'information et de la communication incluant des équipements, résidences étudiantes, amphithéâtres, centres hospitaliers universitaires avec une forte dimension sociale, complexes sportifs et de loisirs, campus annexes ;
- **la formation** : renforcement des capacités des enseignants (niveau doctorat), programmes de stages dans les entreprises, programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs, recherche etc.) ;
- **la construction de résidences étudiantes.**

Une partie des fonds sera consacrée au **renforcement des partenariats universitaires avec la France** pour les universités kényanes bénéficiaires des prêts consentis dans le cadre de ce programme.

Le 1^{er} appel à projets devrait être lancé courant 2019.

Enfin, le **Kenya est éligible à de nombreux appels d'offres dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche**. L'Ambassade de France peut appuyer le montage de projets de ce type (Union européenne, Banque Mondiale, Banque africaine de développement, etc.) en mettant en relation les institutions kényanes et françaises.

Les outils mis en place doivent permettre **d'atteindre les objectifs de l'Ambassade de France en matière de coopération scientifique et universitaire**, à savoir :

- soutenir les autorités kényanes dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur, en partenariat avec les entreprises et les établissements français intéressés, afin d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés kényans ;
- favoriser l'émergence de nouvelles thématiques, équipes de recherche et innovations ;
- contribuer au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche française au Kenya ;
- et attirer davantage d'étudiants kényans en France.



France Alumni est le réseau social incontournable des anciens étudiants et des diplômés de l'enseignement supérieur français. Ce réseau, qui compte à ce jour 265 000 membres dans 105 pays, permet à l'alumni de valoriser son expérience en France mais aussi de garder un lien avec la France et la culture française ainsi que de multiplier les opportunités professionnelles.

La plateforme France Alumni Kenya totalise aujourd'hui 108 membres.
Son lancement officiel est prévu en 2019.

Retrouver le site **France Alumni Kenya** :
www.francealumni.fr/fr/poste/kenya

QUELQUES MEMBRES DE FRANCE ALUMNI KENYA



Weru Macharia

Weru Macharia travaille actuellement comme traducteur et interprète. Il a été au lycée au Kenya où il a suivi en parallèle des cours de langue à l'Alliance Française. Weru est parti étudier en France à l'université de Grenoble. Il y a appris les langues et notamment le français qui constitue pour lui un avantage par rapport à ses compatriotes qui parlent principalement l'anglais. Ce qui lui manque le plus depuis son retour au Kenya est la scène jazz française, dont il est un fan inconditionnel.



Martha Gatheru

Quand Martha Gatheru était enfant, elle adorait lire des livres sur la Révolution française. Depuis, elle a toujours voulu apprendre le français. Martha est partie en France poursuivre des études à l'université d'Aix-Marseille. Après son master en économie, finance et commerce international, elle a rapidement trouvé un emploi. Pour elle, maîtriser le français comme langue de travail, c'est un plus pour se « vendre » aux employeurs.

Martha encourage les étudiants kényans à venir étudier en France, car il est très important de parler français dans un monde globalisé, et tout particulièrement en Afrique. Elle est très fière d'avoir appris cette langue et d'avoir obtenu ses diplômes.



James MWANGI

Originaire de Nairobi, James Mwangi est actuellement responsable commercial. Il a effectué ses études en France, à l'EDHEC où il a suivi un programme MBA en gestion des technologies. Il recommande chaudement à tous les Kényans de venir étudier en France ; ce qui lui plaît particulièrement est la bonne qualité de l'enseignement et l'ouverture sur le monde.



Caroline Sawe

Caroline Sawe travaille à Nairobi. Elle a grandi dans la région de la vallée du Rift et y a effectué son éducation secondaire avant de partir en France. Elle a depuis obtenu la nationalité française.

D'abord jeune fille au pair, elle a par la suite suivi des cours de lettres et de commerce international à l'université de Créteil. Elle a obtenu un master de l'université d'Auvergne (Clermont-Ferrand). C'est la culture française que lui a transmise sa professeure au Kenya qui a convaincu Caroline de partir en France. Cette expérience a été un véritable atout pour trouver du travail lorsqu'elle est retournée au Kenya.



Réunion « afterwork » avec des alumni kényans

Le *Dossier Kenya* est le 44^e volume de la collection.

Ces publications ont pour but d'offrir un panorama local en matière d'enseignement supérieur, de décrire le dispositif français de promotion de l'enseignement supérieur dans le pays et de montrer dans quels contextes concurrentiels ces dispositifs se déploient.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Béatrice Khaïat, Directrice générale

COMITÉ ÉDITORIAL

Campus France :

Florent Bonaventure, Olivier Chiche-Portiche,
Oumou Diakite, Hugo Zusslin.

Ce dossier pays a été rédigé conjointement par :

Rosine Nzietchueng, Attachée de coopération scientifique
et universitaire ; Adélie de Soumagnat, Responsable
Campus France Kenya

Campus France remercie tout particulièrement les étudiants ayant témoigné à propos de leurs études en France :

Peris Kariuki, étudiante en master 2 en Action Humanitaire
Internationale à l'Université Versailles Saint-Quentin ;
Lucas W. Bwire, doctorant en Histoire de l'Art
et Archéologie, spécialité archéologie préventive
à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Édition : Véronique Mathelin

Photos et visuels : droits réservés Campus France,
Pixabay, Ambassade de France

Photo de couverture : Hongqi Zhang – 123RF

Cartographie : Philippe Rekacewicz

Réalisation : Agence Huitième Jour – Paris

Impression et diffusion : CIA GRAPHIC

Campus France :

Agence française pour la promotion de l'enseignement
supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris
www.campusfrance.org

Les Dossiers Campus France sont imprimés sur papier
PEFC-FSC issu de forêts gérées durablement.

Février 2019

ISSN 2117-8496

LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

KÉNYANE

EN CHIFFRES

CHIFFRES MONDE (Unesco, 2016)

13 981

étudiants kényans
en mobilité diplômante
dans le monde

+4%
depuis 2010

4 782

étudiants internationaux
en mobilité diplômante
au Kenya

539 749

étudiants au Kenya

TOP 5 DES PAYS D'ACCUEIL EN MOBILITÉ

1-ÉTATS-UNIS : 3 122

2-ROYAUME-UNI : 2 173

3-AUSTRALIE : 1 814

4-AFRIQUE DU SUD : 1 091

5-CANADA : 675

19- FRANCE : 104



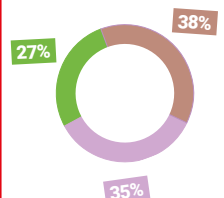
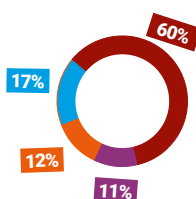
CHIFFRES FRANCE (MESRI, 2017/2018)

169

étudiants kényans en France

♀
51,2%

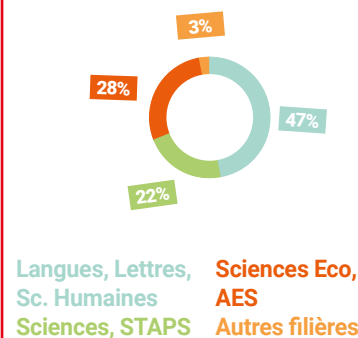
dont **60%** à l'université,
11% en écoles de commerce,
gestion et vente,
12% en écoles d'ingénieurs
et **17%** dans les autres
établissements



Répartition par niveau :

38% L
35% M
27% D

Répartition par filière universitaire :



+25%

d'étudiants kényans accueillis en France depuis 2013

